

# **DIRECTION DU BUREAU DES HYDROCARBURES**

1. Identification du puits		
Nom du puits	Texaco, Yamaska-Est No 1	
Numéro du puits	A199	
MRC	Pierre-De Saurel	
Municipalité	Yamaska	

2. Informations générales sur l'inspection			
Inspecteur	Vernhar Beaulac		
Inspecteur	Kym Bernard		
Accompagné de			
Système géodésique	NAD 83		
Format des coordonnées	Degré décimaux		
Type inspection	Complète		
Date	2019-11-11		
Vérification sécurité	Effectuée		
Heure de début et fin	12h00 à 14h00		
Conditions météorologiques	Ensoleillé		
Température ambiante (°C)	-1		

3. Instruments utilisés				
Instrument	Commentaires			
SCHONSTED GA-92XT Détecteur magnétique				
RKI-GX 6000 Détecteur de gaz				
GPS Garmin GPSMAP 64ST				
GPS haute précision				

4. Personne(s	. Personne(s) rencontrée(s)					
#	Nom	Rôle	Téléphone	Adresse courriel		
1						
2						
3						
4						
		Témoignages				
1						
2						
3						
4						



## **DIRECTION DU BUREAU DES HYDROCARBURES**

5. Accès terrain			
Élément à vérifier	Coordonnées	Latitude	Longitude
Fin de la surface carrossable	46,043847,-73,931235	46,043847	-73,931235

6. Reconnaissance terrain			
Élément à vérifier	Description		
Type de terrain	Champs agricole		

7. Indices en surface d'anciens forages				
Туре	Mode de récupération suggéré			
Aucun				
	Commentaires			

8. Recherche à l'aide du détecteur magnétique					
Sources	Latitude	Longitude	Recherche	Commentaires	
GDH	46,0439167	-72,929	Oui		
SIGPEG	46,0435016	-72,9305401	Non	cours arrière d'une maison 53-54	
SIGPEG	46,0439183	-72,9290123	Oui	333.	
SIGPEG	46,0438346	-72,9290203	Non		

9. Localisation du puits					
Observation	Coordonnées GPS	Intensité du signal			
Signal magnétique probant, impossible à creuser avec une pelle ronde	46,04386,-72,92903	Très fort			
Commentaires					
La documentation, le signal magnétique ainsi que la présence de CHA nous indique qu'il s'agit bien de l'emplacement du puits					

La documentation, le signal magnétique ainsi que la présence de CH4 nous indique qu'il s'agit bien de l'emplacement du puits. La nappe phréatique a été atteinte, il a donc été impossible de voir le tubage malgré que l'on pouvait le toucher.



# **DIRECTION DU BUREAU DES HYDROCARBURES**

10. Caractéristiques du puit	te			
Élément à vérifier	Description		Commentaires	
Tête de puits	Absente		Commentanes	•
Tete de puits	Absente			
Évent de surface	Absent			
Profondeur des tubages (cm)	120			
Hauteur des tubages au dessus du sol (cm)				
Diamètre du tubage extérieur (cm)		nappe phérati	que atteinte	
Présence d'une plaque soudée sur le tubage	Impossible à vérifier	nappe phérati	que atteinte	
Présence de ciment obturant le tubage	Impossible à vérifier	nappe phérati	que atteinte	
Test de l'eau savonneuse	Présence de bulles			
Panneau d'identification	Oui non-conforme			
Les coordonnées GPS de précision ont été prises	Oui			
	,	•		
11. Émanation et migration				
	Point de mesure		%LIE	%GAZ
Au tubage ou à l'évent			6	
#1 À l'intérieur de 50 centin	nètres		2	
#2 À l'intérieur de 50 centin	nètres		1	
#1 À 4 mètres			1	
#2 À 4 mètres			2	
#3 À 4 mètres			2	
#4 À 4 mètres			2	
			nesures aux 4 coins cardinau des indices de migrations soi	_
, ,		•	J	
	-			
		Commentaires	3	
Un échantillon de sol a été <sub>l</sub>	oris.			



#### **DIRECTION DU BUREAU DES HYDROCARBURES**

12. Indices de contamination						
Visuel de produits pétroliers dans le sol	Description de l'indice de contamination	Localisation	Échantillonnage	Profondeur (cm)	Identification	
Olfactifs de produits pétroliers dans le sol	Sol très foncé et forte odeur d'hydrocarbure	Terre à proximité du	Oui	120 cm	A199-VR01	
Commentaires						

13. Conclusions et recommandations					
Éléments	Constats	Commentaires			
Le puits est localisé	Oui				
Risque pour l'environnement	Oui	A199VR-01 (Sol): 130 mg/kg en Hydrocarbures Pétroliers C10-C50 ( <b)< td=""></b)<>			
Reprendre la recherche	Non				
Statut	Travaux à réaliser				
Coupe du tubage	Non-applicable				
Ramassage des débris d'anciens forages	Non-applicable				
Pancarte	Non-applicable				
Prochaine inspection recommandée	1 an				
Autre					

## Conclusion

Le puits est considéré comme localisé, car un signal magnétique probant ainsi qu'une émanation de méthane ont été observés. Une émanation de gaz au tubage et une migration de gaz ont été détectées, mais ne représentent pas un risque selon la Loi sur les hydrocarbures et ses règlements afférents. Un ou des indices organoleptiques de contamination de l'eau et/ou du sol ont étés observés. De la contamination en Hydrocarbures Pétroliers C10-C50 (<B) a été détectée dans le sol. Pour ces raisons, l'état du puits est : Travaux à réaliser.



# **DIRECTION DU BUREAU DES HYDROCARBURES**

Signatures		
Signature rapport d'inspection ( 1 à 12 )		
Inspecté et rédigé par	Signature	Date
Vernhar Beaulac	53-54	
Inspecteur		2020-02-17
Kym Bernard	53-54	
Inspecteur	33-34	2020-02-17
Signature de la vérification (13)		
Vérifié par	Signature	Date
Arnaud Montreuil-Drolet	53-54	2020-02-13
Coordonnateur aux opérations	33 04	2020-02-13
David Fortin		2020-02-13
Inspecteur	53-54	

# Photos de l'inspection

Photo 1
Vue générale du site



## **DIRECTION DU BUREAU DES HYDROCARBURES**

# Photo 2 Présence de couleur dans le sol à l'endroit du puits



Photo 3
Faible migration de
méthane dans le sol

